

AGENA
122-124 rue de Rouen
80000 AMIENS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport sur les comptes annuels

Rapport spécial sur les conventions réglementées



AGENA

Association

Siège social à AMIENS (80000) – 122-124 rue de Rouen

- SIREN 309 990 976 -

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AGENA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

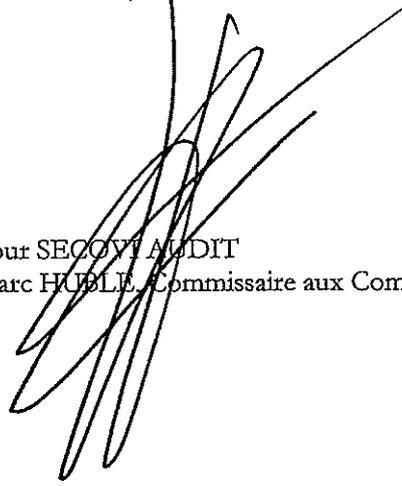


Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Amiens, le 19 avril 2019

Pour SECOVI AUDIT
Marc HUBLE, Commissaire aux Comptes



SECOVI AUDIT

Société de commissariat aux comptes - SAS au capital de 115 840 € - RCS AMIENS B 414 677 435
605 Rue Saint Fuscien BP 50067 80000 AMIENS - 03.22.33.60.60



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN-ACTIF

V.16770

En Euro

Norme Fiscale

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Dossier : 20 - AGENA CONSOLIDE

Arrêté à décembre 2018 (Provisoire)

	ANNEE N			ANNEE N - 1
	BRUT	AMORT/PROV	NET	
Capital souscrit non appelé	0		0	0
Frais d'établissement	10 211	6 126	4 084	6 126
Frais recherche & développement	0	0	0	0
Concessions, brevets, droits	16 177	15 361	816	0
Fonds commercial (1)	0	0	0	0
Autres immob. incorporelles	5 670	4 536	1 134	2 268
Avances, acomptes/immob. incorp.	0		0	0
Terrains	936	0	936	936
Constructions	752 508	329 218	423 289	462 801
Install. techn., mat. indus.	242 129	153 854	88 275	63 753
Autres immob. corporelles	1 020 170	618 160	402 010	353 068
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0		0	0
Participations	199 990	0	199 990	199 990
Créances rattachées à particip.	80 000	0	80 000	80 000
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	4 066	0	4 066	1 602
Autres immob. financières	2 336	0	2 336	3 466
TOTAL (I)	2 334 192	1 127 256	1 206 936	1 174 009
Mat. premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Avances, acomptes sur commandes	0		0	0
Clients & comptes rattachés (3)	312 722	6 143	306 580	341 897
Autres créances (3)	66 647	0	66 647	68 743
Capital souscrit non versé	0		0	0
Valeurs mobilières de placement	1 406 930	0	1 406 930	1 400 419
Disponibilités	1 011 729	0	1 011 729	1 080 309
Charges constatées d'avance (3)	27 965		27 965	57 064
TOTAL (II)	2 825 994	6 143	2 819 851	2 948 432
Charges à rép./ plus. exercices	0		0	0
Primes de remb. des obligations	0		0	0
Ecart de conversion actif	0		0	0
TOTAL GENERAL	5 160 186	1 133 398	4 026 787	4 122 441

SECOVI AUDIT
Commissaire aux Comptes



BILAN-PASSIF

V.15779

En Euro

Norme Fiscale

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Dossier : 20 - AGENA CONSOLIDE

Arrêté à : décembre 2018 (Provisoire)

	ANNEE N	ANNEE N - 1
Capital (dont versé:	2 768 202	2 648 664
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0	0
Ecart de réévaluation (2)	0	0
Réserve légale (3)	0	0
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées (3) (4)	0	0
Autres réserves	212 265	120 815
Report à nouveau	-104 634	-78 167
Résultat de l'exercice	-33 731	184 521
Subventions d'investissement	394 334	436 139
Provisions réglementées	0	0
TOTAL (I)	3 236 436	3 311 973
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)	0	0
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
TOTAL (III)	0	0
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès établisst de crédit (6)	56 360	70 840
Emprunts et dettes financières divers (7)	142 362	155 312
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	269	2 382.92
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	224 493	287 783
Dettes fiscales et sociales	181 546	120 604
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	1 201	2 276
Produits constatés d'avance (5)	184 121	171 270
TOTAL (IV)	790 352	810 469
Ecart de conversion passif	0	0
TOTAL GENERAL	4 026 787	4 122 441
(1) Ecart de rééval. incorporé au capital	0	0
(2) Dont Réserve spéciale de rééval. (1959)	0	0
(2) Dont Ecart de réévaluation libre	0	0
(2) Dont Réserve de réévaluation (1976)	0	0
(3) Dont Réserves réglementées des plus values L.T.	0	0
(4) Dont Réserve relative à l'achat oeuvre	0	0
(5) Dettes et produits const. d'avance à -1 an	0	0
(6) Dont concours bancaires & soldes créd. bq. ccp	0	0
(7) Dont emprunts participatifs	0	0



**COMPTÉ DE RESULTAT- SYNTHETIQUE
ASSOCIATIONS ET FONDATIONS**

V.16658

Norme Fiscale

En Euro

Dossier : 20 - AGENA CONSOLIDE

(Provisoire)

	Exercice N 01/2018 - 12/2018		Exercice N-1 01/2017 - 12/2017		Variation	
	En valeur	%CA	En valeur	%CA	En valeur	en %
Ventes de marchandises						N.S.
Production vendue - Prestations de services	301 492	11	323 380	11	(21 888)	1 064
Production vendue - Divers	18 598	1	25 900	1	(7 302)	(28)
Production stockée ou déstockage de prod.						N.S.
Production immobilisée						N.S.
Dotations et produits de tarification	2 549 453	89	2 624 434	88	(74 981)	(3)
Subventions d'exploitations et participations	486 272	17	420 095	14	66 177	16
Reprises sur amortissements et provisions	6 176	0			6 176	N.S.
Transferts de charges	6 072	0	6 943	0	(871)	(13)
Autres produits	410 466	14	454 995	15	(44 529)	(10)
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOIT.	3 778 528	132	3 855 746	130	(77 218)	(2)
Achats de marchandises						N.S.
Variation de stock (marchandises)						N.S.
Achats de matières premières						N.S.
Variation des stocks (Mat. lères)						N.S.
Autres Achats	1 316 435	46	1 284 791	43	31 643	2
Impôts, taxes et versements assimilés	131 467	5	132 025	4	(557)	(0)
Salaires et traitements	1 561 504	54	1 501 897	51	59 607	4
Charges Sociales	683 427	24	656 104	22	27 323	4
Dotations aux amortissements	130 998	5	130 511	4	487	0
Dotations aux provisions et dépréciations	6 143	0	6 176	0	12 318	(1)
Autres charges	31 172	1	33 645	1	(2 472)	(7)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOIT.	3 861 146	135	3 745 148	126	115 998	3
RESULTAT D'EXPLOITATION	(82 618)	(3)	(10 598)	4	(93 216)	(175)
+ QP sur opérations en commun (Produit)						N.S.
- QP sur opérations en commun (Charge)	10 092	0	10 889	0	(796)	(7)
+ Produits financiers	41 871	1	6 375	0	35 497	557
- Charges financières	1 209	0	1 521	0	(313)	(21)
+ Produits exceptionnels	55 510	2	83 082	3	(27 571)	(33)
- Charges exceptionnelles	35 632	1	1 587	0	34 045	2 145
- Impôts sur les sociétés	1 562	0	1 536	0	26	2
+ Report des ress. non util. sur ex. antérieurs						N.S.
- Engagements à réaliser sur ressources aff.						N.S.
DEFICIT	(33 731)	(1)	(184 521)	6	(218 253)	(418)

SECOVI AUDIT



ASS ASSOCIATION AGENA

**122 route de Rouen
80000 AMIENS**

**Comptes annuels
au 31/12/2018**

SAS SEROC

Rue Mathias Sandorf - Immeuble ATHENA

BP 10029 BOVES - 80333 LONGUEAU

Tel : 03 22 82 09 50 - Fax : 03 22 82 09 51

Courriel : contact@seroc.com

SECOVI AUDIT

Commissaire aux Comptes



Sommaire

Annexe

Règles et méthodes comptables	1
Notes sur les comptes annuels	3
Engagements donnés	10



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ASSOCIATION AGENA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 4 026 787 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 33 731 euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/04/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

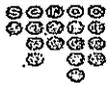
Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.





Notes sur les comptes annuels

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	10 211			10 211
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	21 031	816		21 847
Immobilisations incorporelles	31 242	816		32 058
- Terrains	936			936
- Constructions sur sol propre	671 823			671 823
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	80 685			80 685
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	226 114	48 116	32 101	242 129
- Installations générales, agencements aménagement divers	360 991	53 532	8 656	405 867
- Matériel de transport	60 041	39 454	17 870	81 624
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	521 702	25 299	21 464	525 537
- Emballages récupérables et divers	7 142			7 142
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 929 434	166 401	80 091	2 015 743
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	314 990		35 000	279 990
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 068	1 334		6 402
Immobilisations financières	320 058	1 334	35 000	286 392
ACTIF IMMOBILISE	2 280 733	168 551	115 091	2 334 192

Immobilisations corporelles

L'association a cédé le 4 juillet 2013 à la SCI AGEMUR dont elle détient 99.99 % du capital un ensemble immobilier sise au 122-124 rue de Rouen et 23 rue Guermont à AMIENS, pour un prix de 1 100 000 €.



**Notes sur les comptes annuels**

Immobilisations financières

L'association a souscrit au capital de la SCI AGEMUR, à hauteur de 199 990 €, soit 99.99% du capital de cette société.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	4 084	2 042		6 126
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 763	1 134		19 897
Immobilisations incorporelles	22 847	3 176		26 023
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	238 278	32 582		270 861
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	51 428	6 929		58 358
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	162 362	23 328	31 835	153 854
- Installations générales, agencements aménagements divers	211 395	27 612	8 351	230 655
- Matériel de transport	60 041		17 870	42 171
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	325 372	41 425	21 464	345 334
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 048 877	131 876	79 520	1 101 232
ACTIF IMMOBILISE	1 071 724	135 052	79 520	1 127 256

**Notes sur les comptes annuels**

Actif circulant

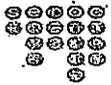
Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 468 737 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations	80 000		80 000
Prêts	4 066		4 066
Autres	2 336		2 336
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	312 722	312 722	
Autres	41 647	41 647	
Charges constatées d'avance	27 965	27 965	
Total	468 737	382 335	86 402
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FOURNISSEURS – RRR À OBTENIR	2 497
DIVERS – PRODUITS À RECEVOIR	9 766
Total	12 263



Notes sur les comptes annuels

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	35 000		35 000	
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	6 176	6 142	6 175	6 143
Total	41 176	6 142	41 175	6 143
<i>Répartition des dotations et reprises :</i>				
Exploitation		6 143	6 176	
Financières			35 000	
Exceptionnelles				

Fonds propres





Notes sur les comptes annuels

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées	2 160 976	40 215		2 201 192
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	2 160 976	40 215		2 201 192
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées	487 688	79 323		567 010
Total fonds avec droit reprise	487 688	79 323		567 010
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	120 815	91 450		212 265
Report à Nouveau	-78 167		26 467	-104 634
Résultat de l'exercice	184 521		218 253	-33 731
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	436 139		41 805	394 334
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Total fonds associatifs	3 311 973	210 989	286 525	3 236 436





Notes sur les comptes annuels

Dettes

Etat des dettes

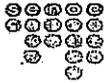
Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 790 352 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	181 992	49 597	72 220	60 175
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	16 730	16 730		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	224 493	224 493		
Dettes fiscales et sociales	181 546	181 546		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 470	1 470		
Produits constatés d'avance	184 121	184 121		
Total	790 352	657 956	72 220	60 175
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	18 200			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	45 538			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	47 302
INTÉRÊTS COURUS	522
INT.COURUS S/AUT.EMPRUNTS	22
PERSONNEL – AUTRES CHARGES À PAYER	17 954
RAPPEL DE SALAIRES CAP	4 725
CHARGES SOCIALES – CHARGES À PAYER	2 292
CHARGES SOCIALES SUR PRIMES PROV.	2 944
DIVERS – CHARGES À PAYER	1 201
Total	76 961



**Notes sur les comptes annuels**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	27 965		
Total	27 965		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	184 121		
Total	184 121		

**Engagements donnés**

	Montant en euro
NANTISSEMENT DU COMPTE LIVRET ASSOCIATIS AU PROFIT DE LA CAISSE D'EPARGNE EN GARANTIE DE L'EMPRUNT SOUSCRIT PAR LA SCI AGENA	1 100 000,00
NANTISSEMENT DU COMPTE LIVRET ASSOCIATIS AU PROFIT DE LA CAISSE D'EPARGNE EN GARANTIE DE L'EMPRUNT SOUSCRIT PAR L'ASSOCIATION "CRECHE ILE MYSTERIEUSE"	19 006,00
Autres engagements donnés	1 119 006,00
Total	1 119 006,00

